

Pau, mercredi 18 juin 2025

Madame, Monsieur,

Notre association milite depuis plus de 20 ans pour le désenclavement du Béarn, notamment par le développement des infrastructures de transport.

Depuis plus de 5 ans, à mesure que les difficultés se dressaient (arrêt de la desserte Pau-Orly par Hop, crise sanitaire, renouvellement de l'OSP Tarbes-Orly à des conditions particulièrement attentatoires à une juste concurrence, dégradation de la ligne Pau-Lyon, suspension de la ligne Pau-Orly...), l'actualité de l'aéroport de Pau a particulièrement mobilisé notre activité.

Nous avons déposé, le 6 mars 2024, une requête devant le Tribunal administratif de Paris contre l'Etat, pour excès de pouvoir face à la distorsion de concurrence entre les aéroports de Pau et de Tarbes. En effet, Tarbes bénéficie, depuis 2004, d'aides financières dans le cadre d'une Obligation de Service Public (OSP) pour la ligne Tarbes-Paris/Orly. La requête a été transmise au Conseil d'Etat qui a ordonné la clôture de l'instruction au 13 juin 2025. Suite à quoi une date d'audience sera fixée.

Cette requête nous l'avons déposée parce que des acteurs pourtant plus directement concernés, avec lesquels nous avons toujours été en contact, n'ont pas souhaité engager une action en justice, moyen qu'il semble pourtant normal d'utiliser dans un Etat de droit.

Ce recours a fait réagir ; le Ministre des Transports a lancé, dès le 26 mars 2024, une mission de l'IGGED (Inspection générale de l'Environnement et du Développement Durable) et demandé aux préfets des deux Régions concernées (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) d'organiser une concertation en vue de trouver une solution. Une Obligation de Service Public partagée par les 2 sites, Pau et Tarbes, est actuellement étudiée.

Nous avons également et activement contribué à la création, puis au fonctionnement du collectif de soutien à la ligne Pau-Orly et au développement de l'aéroport de Pau, qui réunit 15 entités économiques de notre territoire, particulièrement sensibilisées et attentives à la situation de notre aéroport ([2024.06.05-Texte-fondateur-et-signataires.pdf](#))

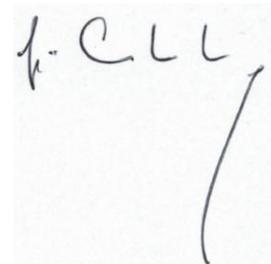
Nous faisons parallèlement le constat que l'offre d'Amelia, à la suite de la reprise de Pau-Orly le 17 février, n'est pas suffisamment compétitive par rapport à celle de Volotea sur Tarbes-Orly. Voir le document « informations sur la situation de l'aéroport de Pau et de la ligne Pau-Orly [2025.04.17-BAP-PUF-LDE-1-1.pdf](#) ». En outre, s'agissant de la ligne Pau-Lyon, compte-tenu des tarifs prohibitifs pratiqués, nous craignons, pour sa continuité.

Pau-Orly, Pau-Lyon, déjà menacées. Qu'en sera-t-il de la ligne Pau-Roissy à plus ou moins long terme et de l'avenir de notre aéroport, crucial pour notre territoire ? La connexion aux centres de décision économique conditionne l'attractivité du territoire pour la création et le maintien d'entreprises, l'implantation de filiales, et bien sûr pour le tourisme. En tant qu'acteur économique, vous n'y êtes certainement pas indifférent.

C'est pourquoi, **afin de poursuivre une action engagée correspondant à un objectif qui nous est commun - la défense de l'aéroport de Pau pour l'avenir de notre territoire béarnais** - et face à une diminution régulière et forte des subventions nécessaires au fonctionnement de notre association, nous faisons appel à votre soutien financier, sous forme de cotisation, don, ou de subvention exceptionnelle (bulletin en pièce jointe).

Nous nous tenons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire et/ou demande d'entretien.

Dans l'espoir d'une reconnaissance du travail effectué par notre association, nous vous assurons, Madame, Monsieur, de nos meilleurs sentiments.



Grégory CASADEBAIG, Président.